

Référendum contre la modification du 28 septembre 2012 de la loi sur l'asile

(LAsi)

(Modifications urgentes de la loi sur l'asile)

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 59, 64 et 66 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur le résultat de la vérification des listes de signatures à l'appui de la demande de référendum contre la modification du 28 septembre 2012 de la loi sur l'asile (LAsi) (Modifications urgentes de la loi sur l'asile)²,

décide:

1. La demande de référendum contre la modification du 28 septembre 2012 de la loi sur l'asile (LAsi) (Modifications urgentes de la loi sur l'asile) a abouti, les 50 000 signatures valables exigées par l'art. 141, al. 1, de la Constitution ayant été recueillies.
2. Sur 63 782 signatures déposées, 63 666 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au Comité référendaire loi sur l'asile, case postale 6948, 3001 Berne.

22 janvier 2013

Chancellerie fédérale suisse:

La chancelière de la Confédération, Corina Casanova

¹ RS 161.1

² RO 2012 5359, FF 2012 7647

**Référendum
contre la modification du 28 septembre 2012 de la loi sur l'asile
(LAsi) (Modifications urgentes de la loi sur l'asile)**

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	11 602	32
Berne	12 911	6
Lucerne	2 776	0
Uri	67	0
Schwyz	247	1
Obwald	77	0
Nidwald	110	0
Glaris	92	0
Zoug	454	0
Fribourg	2 035	3
Soleure	1 318	0
Bâle-Ville	4 226	0
Bâle-Campagne	1 612	7
Schaffhouse	540	1
Appenzell Rhodes-Ext.	329	2
Appenzell Rhodes-Int.	42	0
Saint-Gall	2 760	1
Grisons	489	0
Argovie	2 033	8
Thurgovie	671	0
Tessin	1 135	5
Vaud	6 011	30
Valais	970	5
Neuchâtel	1 396	1
Genève	8 644	9
Jura	1 119	5
Suisse	63 666	116